

Prix paritaires

Le gouvernement fédéral et notamment la Commission canadienne du blé ont réussi jusqu'à maintenant à venir en aide aux producteurs tout en intervenant le moins possible dans les lois de l'offre et de la demande, lois sur lesquelles les producteurs se basent pour déterminer le type de céréales à planter.

La Loi sur la stabilisation du grain de l'Ouest garantit aux producteurs les liquidités qui leur sont nécessaires, sans modifier les prix du marché. De même, le transport des céréales quelles qu'elles soient est subventionné. A notre avis, il nous faut maintenir cette flexibilité si essentielle au développement du secteur céréalier canadien.

Des prix paritaires fondés sur une formule de prix de revient n'offrent pas cette souplesse tant recherchée par les producteurs eux-mêmes et le gouvernement. Quoi qu'il en soit, nous croyons que cette nouvelle proposition mérite d'être discutée.

Le secteur des viandes rouges est un autre domaine de production grandement influencé par les exportations, bien que davantage à l'échelle nord-américaine. Comme dans le cas des céréales, il faut bien admettre qu'à moins d'un contrôle très strict des approvisionnements, il serait très difficile de fixer les prix aux producteurs au «niveau paritaire».

Pourtant, au cours des négociations qui ont mené à l'élaboration du Programme de stabilisation pour les viandes rouges, il est ressorti clairement que beaucoup de producteurs n'étaient pas intéressés à de tels contrôles. Comme la gestion des approvisionnements n'a pas rallié la faveur des producteurs, le gouvernement fédéral élabore d'autres formes d'aide.

Le plus important programme d'aide est sans doute la Loi sur la stabilisation des prix agricoles. Celle-ci garantit aux producteurs 90 p. 100 de la moyenne des prix sur le marché des cinq dernières années indexée en tenant compte de l'augmentation des coûts de production. Depuis 1976-1977, 224 millions de dollars ont ainsi été accordés aux producteurs de bœuf et de porc.

On comprend donc mieux maintenant que nous hésitions à adopter ce projet de loi qui, tel que présenté maintenant, risque de compromettre les chances de succès de tout un segment de notre industrie.

Néanmoins, cette idée de «niveau paritaire» présente certains points intéressants et je suis persuadé que mes collègues parlementaires ne voudraient pas rejeter une telle proposition sans l'avoir discutée au préalable.

C'est pourquoi le gouvernement est d'accord pour soumettre le sujet de la loi au Comité permanent de l'agriculture.

[Traduction]

M. Blaine A. Thacker (Lethbridge-Foothills): Monsieur le Président, un bon nombre de députés de la Chambre, surtout parmi ceux de l'Ouest, représentent des circonscriptions rurales. A ce titre, nous sommes très bien placés pour connaître les énormes difficultés que rencontrent les agriculteurs à l'heure actuelle. En même temps, nous savons tous qu'il serait vain de vouloir susciter de faux espoirs chez les agriculteurs, car il est impossible de tromper ces derniers. Toutefois, il y aura bientôt des élections et il est dans l'intérêt de tous les partis de renvoyer ce projet de loi au comité, car tous ses articles méritent d'être examinés en profondeur. De toute manière, je ne voudrais jamais prétendre devant des agriculteurs qu'ils vont obtenir quelque chose rapidement alors que je sais, d'après mon

expérience du Parlement, que cette mesure ne deviendra pas loi dans un avenir rapproché.

Ce projet de loi comporte de nombreux aspects troublants d'un point de vue international et national. Une solution consiste à augmenter les prix. Cela peut se faire sur le plan international par l'intermédiaire d'un accord international sur le blé. Toutefois, je crois que les députés de tous les partis se sont efforcés sans succès d'obtenir ce résultat pendant un certain nombre d'années.

Une autre solution consiste à diminuer les coûts. L'augmentation la plus importante des coûts des agriculteurs depuis quatre ans s'explique par les impôts sur les combustibles. Bien évidemment, les agriculteurs sont d'autant plus touchés que le gouvernement libéral a imposé six taxes distinctes sur l'énergie, dont certaines qu'il commence à percevoir dès la sortie du puits, en plus de la taxe fédérale sur les sociétés. Il a imposé six taxes fédérales seulement sur l'énergie. Nous sommes tous en mesure d'assumer ce fardeau fiscal quand il s'agit de l'essence dont nous avons besoin pour aller faire des achats d'épicerie en voiture le samedi et pour nous rendre à l'église le dimanche. Cependant, quand il s'agit des carburants utilisés pour l'agriculture, les agriculteurs en subissent les répercussions non seulement quand ils achètent du carburant pour leurs camions, mais aussi quand ils utilisent leurs tracteurs pour arpenter les centaines de millions d'acres de l'ouest du Canada sur lesquels ils doivent passer quatre ou cinq fois par an. Ils doivent payer la taxe fédérale sur tous les gallons de combustible qu'ils consomment. Cette taxe est également prélevée sur toute l'énergie qui sert à produire les engrais et les produits chimiques, ce qui fait que les agriculteurs sont triplement touchés. Si nous pouvions nous attaquer aux taxes sur les combustibles, nous pourrions aider les agriculteurs d'une façon beaucoup plus efficace qu'avec une mesure qui limite simplement les dégâts. C'est un peu comme mettre son doigt pour tenter de boucher un trou dans un barrage au lieu de songer à l'ensemble du barrage et de se demander pourquoi l'eau a atteint un tel niveau de l'autre côté.

● (1720)

Ce pourquoi l'eau s'accumule de l'autre côté de la digue canadienne au point de déborder bientôt trouve son explication dans les chiffres que publie aujourd'hui le *Globe and Mail* à propos des emprunts gouvernementaux. En 1983, le gouvernement fédéral a dû emprunter 26 milliards de dollars; les provinces et les municipalités, pour leur part, en ont emprunté 14 milliards, de sorte que le secteur privé n'a pu emprunter que 12.7 milliards. Il y a peu de temps, en 1981, le gouvernement fédéral avait emprunté 11.5 milliards de dollars, somme qui a plus que doublé. Les emprunts des provinces étaient à peu près du même ordre, soit 14.6 milliards, mais le secteur privé avait emprunté 46.5 milliards de dollars. Cet argent a servi à créer des emplois, procurant ainsi des rentrées fiscales au gouvernement fédéral. Cette année, les investissements du secteur privé n'ont atteint que 4.7 milliards; par conséquent, il n'y a pas de création d'emplois, ce qui diminue les rentrées fiscales et augmente les prestations d'assurance-chômage et de bien-être social. Nous sommes alors pris dans l'engrenage qui force le gouvernement à dépenser, accumulant ainsi des déficits.

Si le parti progressiste conservateur était resté au pouvoir depuis 1979, nous n'aurions pas eu la taxe sur l'essence, la